

SESSION
DU
4 DÉCEMBRE 2001

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 27 novembre 2001, et **ajournée au 4 décembre 2001**, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

CC-2001-429

Ouverture de la session et constatation des présences

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
MM.	Jean-Claude Basque
	Rino Beaulieu
Mmes	Sylvie Belzile
	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné
	Diane Durand
	Ruth Gagnon
	Diane Gauthier
M.	Michel Girard
Mmes	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
M.	Rémy Simard
Mmes	Diane Tremblay
	Élaine Tremblay

Commissaire représentant des parents :

M.	Jean-Marc Girard (primaire)
----	-----------------------------

Sont également présents :

MM.	Claude Dauphinais, directeur général
	Eudore Chouinard, directeur général adjoint
	Bertrand Tremblay, directeur général adjoint
	Michel Cloutier, secrétaire général

Absence motivée :

Mme	France Gagné
-----	--------------

CC-2001-430

Vocation des écoles
Fermeture de l'école
Saint-Alphonse

Après que Mme la Présidente eut fait la lecture d'un projet de résolution, M. Rino Beaulieu demande le vote sur la résolution suivante :

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires, de la nécessité de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires en visant entre autres comme objectifs, celui d'assurer des services éducatifs de qualité en conformité avec les orientations de la Réforme de l'éducation dans l'une et l'autre des écoles de la Commission scolaire, ainsi que celui d'assurer une répartition équitable des ressources éducatives dans les écoles;

ATTENDU le mandat confié à un Comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres :

- ▲ d'analyser la faisabilité des résolutions CC-2001-35 et CC-2001-41 ou de toute autre option qui pourrait être jugée pertinente;
- ▲ d'élaborer, le cas échéant, un document de consultation à soumettre aux divers organismes concernés;
- ▲ de procéder aux consultations appropriées et,
- ▲ de présenter un rapport final au Conseil des commissaires, pour étude et décision, le ou vers le 27 novembre 2001;

CC-2001-430
(suite...)

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés;

ATTENDU les avis du Comité de parents de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU les études et analyses réalisées par le Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires, lesquelles viennent confirmer la faisabilité de fermer l'école Saint-Alphonse au 30 juin 2002, entre autres pour les considérations suivantes :

- la diminution constante des élèves (soit une diminution de 3,5% à 4% par année);
- la fermeture de l'école Saint-Alphonse au 30 juin 2001, ne compromettrait pas l'organisation de services pédagogiques de qualité dans ce secteur de La Baie qui comprend deux (2) autres écoles, soit les écoles Sainte-Thérèse et Georges-Vanier;
- il y a déjà des surfaces excédentaires dans ce secteur;
- la plupart des élèves qui fréquenteront l'école Georges-Vanier résident à moins de 1,6 km de l'école;
- les élèves du secteur de l'école Saint-Alphonse qui fréquenteront l'école Sainte-Thérèse, seront transportés, sans qu'il n'y ait de contrainte budgétaire additionnelle;
- à court terme, l'occupation de l'école Saint-Alphonse exigerait des coûts onéreux de rénovation et de réaménagement, principalement en raison de l'âge de la bâtisse;
- le service de garde de l'école Georges-Vanier est déjà utilisé par la clientèle de l'école Saint-Alphonse;
- l'école Saint-Alphonse n'est occupée, en 2001-2002, qu'à 60% de sa capacité actuelle; et,
- le Conseil d'établissement actuel de l'école Saint-Alphonse a signifié son accord avec le projet de fermeture de l'école, dès le 1^{er} juillet 2002.

Pour toutes ces considérations,

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

D'accepter la recommandation du Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires;

De décréter la fermeture de l'école Saint-Alphonse, le 1^{er} juillet 2002; et,

De révoquer, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Saint-Alphonse. Cette révocation sera effective le 1^{er} juillet 2002.

ADOPTÉE
1 abstention

Après que Mme la Présidente eut fait la lecture d'un projet de résolution, M. Rino Beaulieu demande le vote sur la résolution suivante :

CC-2001-431

Vocation des écoles
Fermeture de l'école
Saint-Henri

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires, de la nécessité de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires en visant entre autres comme objectifs, celui d'assurer des services éducatifs de qualité en conformité avec les orientations de la Réforme de l'éducation dans l'une et l'autre des écoles de la Commission scolaire, ainsi que celui d'assurer une répartition équitable des ressources éducatives dans les écoles;

ATTENDU le mandat confié à un Comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres :

- ▲ d'analyser la faisabilité des résolutions CC-2001-35 et CC-2001-41 ou de toute autre option qui pourrait être jugée pertinente;
- ▲ d'élaborer, le cas échéant, un document de consultation à soumettre aux divers organismes concernés;
- ▲ de procéder aux consultations appropriées et,
- ▲ de présenter un rapport final au Conseil des commissaires, pour étude et décision, le ou vers le 27 novembre 2001;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés;

ATTENDU les avis du Comité de parents de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU les études et analyses réalisées par le Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires, lesquelles viennent confirmer la faisabilité de fermer l'école Saint-Henri au 30 juin 2002, entre autres pour les considérations suivantes :

- l'une des deux écoles du milieu immédiat, soit l'école Vanier, demeure ouverte;
- la diminution constante de la clientèle dans le secteur nord-ouest de Chicoutimi (soit 8% pour les deux prochaines années);
- la fermeture de l'école Saint-Henri dès juillet 2002, ne compromettrait pas l'organisation des services pédagogiques de qualité dans ce secteur qui comprend quatre (4) autres écoles, soit les écoles Vanier, Des Quatre-vents, Sainte-Claire et La Carrière;
- la Commission a décidé, en janvier 2001, de maintenir ouverte, l'école Des Quatre-vents;
- il y aura en septembre 2002, suffisamment de places disponibles dans les quatre (4) autres écoles du secteur;
- les élèves domiciliés dans le milieu immédiat de l'école Saint-Henri, qui seront transférés dans une autre école que Vanier, seront transportés, y incluant ceux domiciliés du côté sud du boulevard Sainte-Geneviève (identifié comme zone dangereuse);
- il y a impossibilité d'organiser, à l'école Saint-Henri, les services pédagogiques pour les élèves de maternelle à la 6^e année en raison du nombre restreint de six (6) locaux-classes; et,
- il y a possibilité d'organiser un service de garde à l'école Des Quatre-vents, parce que la capacité d'accueil le permet.

Pour toutes ces considérations,

CC-2001-431
(suite...)

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

D'accepter la recommandation du Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires;

De décréter la fermeture de l'école Saint-Henri, pour être effective le 1^{er} juillet 2002; et,

De révoquer, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Saint-Henri. Cette révocation sera effective le 1^{er} juillet 2002.

**ADOPTÉE sur division, soit
1 contre (M. Rino Beaulieu)**

Par la suite,

CC-2001-432
Parole au public

Madame la Présidente permet à deux résidents du secteur de l'école Saint-Henri de prendre la parole. L'un d'eux, M. Renaud Maltais, s'interroge sur les économies que la Commission scolaire réalisera en conséquence de cette opération de fermeture, ce à quoi Mme Gagné répond en énumérant quelques-uns des points d'économie.

D'autre part, Mme Gagné avoue que ce n'est pas de gaieté de cœur que les membres du Conseil sont arrivés à prendre de telles décisions de fermetures d'écoles. Elle est consciente que c'est une décision qui fait mal à plusieurs citoyens ou groupes de partenaires. Cependant, elle mentionne que les économies devraient permettre, comme ce fut le cas lors des fermetures d'écoles survenues l'an passé, de réinvestir dans des services éducatifs de qualité.

Enfin, elle invite les parents, les enseignants et autres groupes d'employés à accompagner les élèves dans le vécu de ces changements, de façon à faciliter leur adaptation à leur nouvel environnement.

CC-2001-433
Démission/ Mme
Martine Tremblay

ATTENDU les discussions tenues récemment entre la direction du service des ressources humaines, l'employée concernée et son représentant.

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

De prendre acte de la décision prise par la direction du service des ressources humaines qui a accepté la démission de madame Martine Tremblay, laquelle devient effective le 3 décembre 2001.

ADOPTÉE

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général